

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt août à vingt heures trente, le conseil municipal de LAMASTRE, régulièrement convoqué le 13 août 2018 par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul VALLON, Maire et Conseiller Départemental de l'Ardèche.

Etaient présents :

M. Jacky CHOSSON, Mesdames Bernadette CUISSON, Marceline VIGNE et Monsieur Jean-Luc PEYRARD, adjoints au Maire, Mesdames Josette DEMORE, Bernadette MALARD, Marielle PLANTIER, Agnès ROUMEZIN et Isabelle TROUILLETON, Messieurs Philippe BOSC, Michel BREYSSE, Jérôme LEYGLENE, Matthieu MANEVAL, Philippe RANC et Michel ROCHETTE, conseillers municipaux.

Etaient absents avec pouvoir : Florence MARCHADOUR (procuration à M. Jacky CHOSSON), Vincent DESBOS (procuration à M. Jean-Paul VALLON), Jean-Philippe LEYNIER (procuration à Mme Bernadette CUISSON).

Le quorum étant atteint au moment de l'ouverture de la séance, et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Bernadette CUISSON, secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Le quorum est resté atteint tout au long de la séance du conseil municipal.

1-Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018 :

Le conseil municipal approuve le compte rendu des délibérations prises lors de la réunion du 25 juin 2018 par 14 voix pour, 4 contre (Mme ROUMEZIN, MM. BOSC, BREYSSE et RANC) et 1 abstention (M. LEYGLENE).

2-M. le Maire indique avoir pris deux décisions depuis le 25 juin 2018.

Décision n° 2018-005 : Signature d'un marché avec la société « Les Goudronneurs Ardéchois », sous-traitant de l'entreprise BOUCHARDON, pour les travaux de revêtement de chaussée prévus au marché d'assainissement des eaux usées, pluviales et d'alimentation en eau potable dans le quartier de Macheville (2^e tranche).

Montant des travaux sous-traités : 45 400.00 € H.T.

Décision n° 2018-006 : Signature d'un contrat avec la société MG Informatique pour la maintenance du matériel informatique de l'ensemble des services communaux sur la période du 1.7.2018 au 30.6.2020.

Nature des prestations : Déplacements sur site, diagnostic de la panne, intervention sur site ,établissement de devis en cas de remplacement de pièces détachées, amélioration du fonctionnement et fiabilité du matériel, réinstallation des systèmes et des logiciels fournis, analyse et suppression de virus, configuration des périphériques, restauration des données sous réserve qu'elles soient récupérables, conseils, assistance téléphonique.

Le contrat est établi pour un temps d'intervention de 30 heures sur les 2 années du contrat. Toute heure non utilisée dans ce laps de temps est reconduite sur une période d'un an maximum, si reconduction du contrat.

Modalités de fonctionnement : 1H de contrat = 1 point

Sur site, le décompte se fait par fractionnement de demi-heure.

Par téléphone, le décompte se fait par fraction de quart d'heure.

Les déplacements sont à la charge de MG Informatique.

Délais d'intervention : sous 8 heures ouvrées (du lundi au vendredi de 8H à 12 H et de 14H à 18H), sauf les jours fériés et chômés.

Coût de la redevance : 2 230.00 € H.T. (2 676.00 € H.T.) pour les 2 années.

3-Délibérations :

DELIBERATION N° 2018-042 : ELECTION MEMBRES CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission d'un élu de la liste d'opposition, membre élu du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et à la mise en place d'un nouveau conseiller municipal lors de la séance du 25.6.2018, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des membres du C.C.A.S. dans le délai de deux mois qui suit, selon l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Considérant que l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS du 25 avril 2014 a eu lieu sur la présentation de deux listes et que l'ensemble des candidats au nombre de 6 ont été élus, les vacances entraînent une nouvelle élection des 6 représentants du conseil municipal.

La liste proposée en 2014 par les élus de l'opposition ne comportait qu'un seul nom et celle de la majorité ne comportait que 5 candidats.

En conséquence, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus du C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose que, conformément aux articles L 123-6 et R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Centre Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.), la moitié des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Le Maire est Président de droit.

Monsieur le Maire ajoute que par délibération n° 2014-044, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des membres du conseil municipal qui font partie du conseil d'administration du C.C.A.S.

Il propose de maintenir ce chiffre, ce qui est accepté par l'ensemble des élus présents.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R.123-8 et R.123-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Maintient à 6 le nombre de membres du conseil municipal qui feront partie du conseil d'administration du C.C.A.S

- Procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste de la majorité : Mme Marceline VIGNE, Mme Josette DEMORE, Mme Florence MARCHADOUR, Mme Isabelle TROUILLETON, Mme Bernadette MALARD et Mme Bernadette CUISSON

Liste de l'opposition : M. Michel BREYSSE

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre d'élus votants : 19

A déduire : bulletins nuls, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 04

Quotient électoral : $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{15}{6} = 2.5$

Nombre de voix obtenues :

Liste de la majorité : 14

Liste de l'opposition : 01

Ont obtenu :

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT	NOMBRE DE SIEGES ATTRIBUES AU PLUS FORT RESTE (*)	NOMBRE DE SIEGES DEFINITIFS
Liste de la majorité	14	05	1	6
Liste de l'opposition	01	00	0	0

(*) Liste majorité : $14 - (5 \times 2.5 = 12.5) = 1,5$

Liste de l'opposition : $1 - (0 \times 2.5 = 0) = 1$

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

**Mme Marceline VIGNE,
Mme Josette DEMORE,
Mme Florence MARCHADOUR,
Mme Isabelle TROUILLETON,
Mme Bernadette MALARD,
Mme Bernadette CUISSON**



DELIBERATION N° 2018-043 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	893.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	893.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	2 741.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0.00 €	2 741.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'Investissement	0.00 €	20 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548 : Autres contributions	0.00 €	5 262.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	5 262.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 088.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 088.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 358.00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 006.00 €
R-74758 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 074.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 438.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	107.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 855.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 092.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 054.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	28 473.00 €	0.00 €	28 473.00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 400.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 400.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €
D-204422 : Subv nature privé - Bâtiments et installations	0.00 €	455.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	455.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	455.00 €	0.00 €	455.00 €
R-1341-268 : Vidéoprotection	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 500.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 500.00 €
D-2051-231 : Informatique	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-126 : Achats Terrains	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-149 : Aménagement Bâtim.Communaux	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-248 : Espace Culturel La Pradette	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-168 : Electrification urbaine	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-205 : Signalisation	0.00 €	2 040.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-236 : Espaces Verts	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	53 040.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	54 755.00 €	0.00 €	54 755.00 €
Total Général		83 228.00 €		83 228.00 €

Vote : 14 pour, 5 abstentions.

Compte rendu affiché en mairie le 31 août 2018 et publié sur le site internet de la commune de Lamastre : www.lamastre.fr



 Jean-Paul VALLON,
 Maire de LAMASTRE,
 Conseiller Départemental de l'Ardèche.

